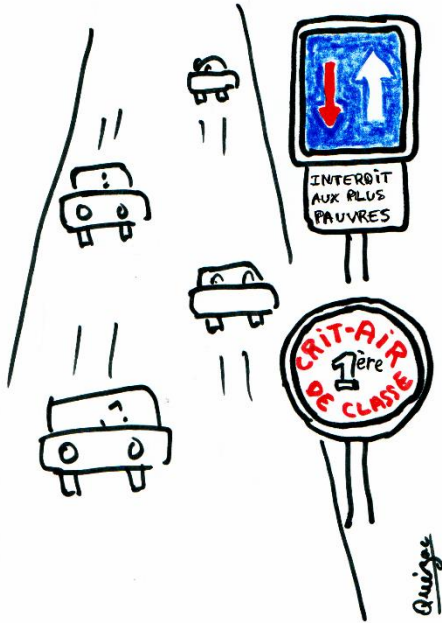


## Retrait du dispositif ZFE (« zone à faibles émissions ») !



Depuis le 1er janvier 2025, une Zone à Faibles Émissions (ZFE) a été mise en place à l'intérieur du périphérique par Nantes Métropole. Cette mesure, rendue obligatoire par la Loi Climat et Résilience de 2021, aurait pour objectif « *d'améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de polluants atmosphériques causées par le trafic routier* ».

Pour ce faire, les restrictions de circulation au sein de la ZFE s'appliquent du lundi au vendredi de 7h à 9h et de 16h à 19h et l'affichage sur le pare-brise d'une vignette Crit'Air payante au classement de niveau 1 à 5 est obligatoire.

Le défaut de vignette en cas de contrôle est sanctionné par une amende de 68.€ ou 135 € selon le gabarit. L'État prévoit l'installation de radars en 2026. Des dérogations sont prévues dans certaines situations mais environ 4 000 véhicules non classés, ne répondant pas aux critères gouvernementaux, sont interdits à Nantes.

À titre de comparaison, les villes de Paris, Lyon, Montpellier et Grenoble n'autorisent désormais plus l'accès aux ZFE sans une vignette Crit'Air de type 1 ou 2, ce qui représente l'exclusion de plus de 8 millions de véhicules. Et, à terme, il ne sera permis que le tout électrique ou hydrogène.

Or, « *le prix d'un véhicule neuf n'a jamais été aussi élevé* », selon la directrice des programmes du Réseau Action Climat (RAC). L'Argus précise qu'il est passé de 27 000 € en 2020 à 36 000 € en 2024. Il s'agit donc d'un facteur de discrimination entre ceux qui ont des moyens financiers et les autres.

Et que dire de la crédibilité écologique ? « *Un 4x4 flambant neuf et classé Crit'Air 1 va générer au freinage, en raison de son poids, bien plus de pollution qu'une voiture plus vieille mais bien entretenue, dotée d'une vignette 3* » (Rapport sénatorial de 2023). Et que dire de la pollution générée par les bouchons interminables ? Ils doivent pouvoir être résorbés par un développement des infrastructures, du réseau ferroviaire et des transports publics de la métropole nantaise.

Aujourd'hui, le coût de la vignette s'élève à 3,11 € auxquels s'ajoutent les frais d'affranchissement. Mais demain, quelles sont les garanties pour que ne s'ajoute pas une taxe journalière pour accéder aux ZFE comme à Londres ?

La ZFE est un moyen de contrainte et de répression à l'égard des automobilistes. Dans la réalité, elle n'est pas un outil pour améliorer la qualité de l'air. Et ce sont les salariés les plus modestes, qui ne peuvent acheter de voitures récentes, qui sont les plus impactés.

Dans ces conditions, l'Union départementale FO se prononce pour le retrait de ce dispositif.